

PLAN CANICULE

La période de vigilance saisonnière a débuté le 1^{er} juin et va se prolonger jusqu'au 15 septembre prochain. Cette période estivale, va se dérouler dans un contexte inédit puisque le virus SARS-CoV-2 circule encore au sein de la population, tandis que les prévisions de Météo France pour les deux prochains mois au moins évoquent des conditions plus chaudes que la normale.

Dans ce contexte, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi afin de disposer de recommandations sur la gestion simultanée de ces deux évènements. Il en ressort que les mesures à prendre en cas d'épisodes de canicule ne doivent pas être minorés en raison de la situation épidémique actuelle et que les recommandations de prévention vis-à-vis de la chaleur continuent à s'appliquer en période d'épidémie de Covid-19.

Vous trouverez en PJ :

- [l'Instruction Interministérielle](#)
- [la fiche d'aide à la décision du report ou de l'annulation de manifestations sportives en période de vigilance rouge](#)
- [une fiche mémo pour les organisateurs de manifestations sportives](#)

Les principales recommandations en cas de fortes chaleurs, les outils de communication ainsi que le Plan National Canicule 2017 sont accessibles sur le site internet du Ministère chargé de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>).

Le PNC 2017 comporte une annexe relative aux fiches mesures et en complément du dispositif de prévention, les recommandations sanitaires émises par le Haut Conseil de la Santé Publique disponibles sur le site <http://www.hcsp.fr/>.

Ces recommandations, établies sur la base du rapport 2014 restent d'actualité (http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspr20140415_recosanitplannationcanicule2014.pdf).